

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du vendredi 13 février 2026, Salle de réunion de la Ressourcerie - Montceau

Présents : Nabil **BEN ABDERRAHMEN**, Samuel **BRYCH**, Emmanuel **DE SOUSA**, Rabah **DJEDDOU**, Amandine **FERREIRA**, Jean Michel **GAUTHE**, Marie-Laure **MARTIN-ROBLE**, Daniel **PROPATO**, Léa **TERRIER**, Emmanuel **THEVENET**, Jean Philippe **TISSIER**.

Absent : Emilie **CAMPANO**, Abdelkrim **HOGGAS**.

Pouvoirs : Fiorina **MOREAU** à Marie Laure **MARTIN-ROBLE**
Christelle **BERNARD** à Amandine **FERREIRA**



Volet « Festivités » :

* Changement de date de la Fête des retraités :

Elle est décalée au vendredi 25 septembre à la salle des fêtes d'Ecuisses.

Volet « Locations » :

Une participation de 10% sera attribuée à l'adhérent avec un plafond maximal de 150 € par an, sur présentation d'une facture acquittée et détaillée par nuitée (et d'un RIB au nom de l'adhérent) pour toute réservation effectuée auprès d'un autre prestataire (hors Tohapi, Homair et particulier à particulier).

Vote pour : 8, contre : 1 et abstention : 4.

Cette nouvelle formule sera testée sur l'année 2026 avant d'être pérennisée.

Volet « Sorties & Voyages » :

Londres 2024 : un séjour à Londres a eu lieu en septembre 2024.

Le vol EasyJet a été retardé de 5h. À la suite de ce retard, le prestataire Magic Evasion a demandé à chaque participant de faire une réclamation individuelle auprès de la compagnie EasyJet.

Certains ont été remboursés à hauteur de 250 € par personne et d'autres, rien.

Le montant est défini en fonction du nombre d'heure de retard et de la distance

Le COS a décidé de mettre le dossier dans les mains d'un avocat pour que chaque personne puisse être indemnisée à l'identique. Chacun devra faire un mandat.

Nous sommes toujours en attente du modèle de mandat afin de le donner à chaque participant.

Depuis le dernier CA, d'autres personnes ont reçu un remboursement.

Volet « Social » :

Participation décès : le montant de la participation « décès » pour un agent actif passe de 100€ à 500€. Cette proposition a été votée à l'unanimité.
Cette somme est versée directement aux pompes funèbres.

Augmentation de la dotation de chèques vacances : la limitation du nombre de chèques vacances a été fixée à 200€ par an et par agent/famille essentiellement par rapport à un coût budgétaire.
La dotation du nombre de chèques vacances ne sera pas réévaluée.

Divers :

Intégration des enfants du personnel de l'IUT pour l'arbre de Noël : le personnel de l'IUT du Creusot souhaite se joindre à notre arbre de Noël pour faire profiter à une quinzaine d'enfants, du spectacle et du goûter.
Pierre LITTNER doit prendre contact avec le directeur de l'IUT pour définir les modalités.

Camion de location : les réservations vont bon train, en 2025, il y a eu 146 locations.
Ce début d'année, il y a déjà 60 jours de réservés.

Prochain CA : jeudi 23 avril, salle de réunion Coriolis 2

Séance levée à 10h45